



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 6933

## Texte de la question

M. Michel Meylan s'inquiète auprès de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, de la grave diminution des moyens des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Il est indispensable de poursuivre les missions de service public qu'assument ces établissements (accueil et hébergement d'urgence, lutte contre l'exclusion sociale des adultes et familles en difficulté, insertion de marginaux) compte tenu du difficile contexte économique actuel. Or les dotations accordées par l'Etat à ces établissements sont insuffisantes et, en cette période de discussion budgétaire, il semble nécessaire de prendre en compte des mesures de redressement afin de redonner aux CHRS toute leur capacité d'accueil. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

## Texte de la réponse

Certains centres d'hébergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultés financières. Afin de pallier ces difficultés, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, a demandé à ses services d'étudier la répartition des crédits constitués en réserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des départements, dans le but de rétablir un fonctionnement normal pour les établissements en cause. Les directions départementales des affaires sanitaires et sociales concernées ont été avisées des possibilités de dotation supplémentaire, qu'elles ont été chargées, le cas échéant, de répartir, en fonction des besoins des établissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection générale des finances a été chargée d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultés financières rencontrées par ces établissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Meylan Michel](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6933

**Rubrique :** Centres de conseils et de soins

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 1993, page 3496

**Réponse publiée le :** 1er novembre 1993, page 3809